Dans la nuit de mardi à mercredi, le son lugubre du tocsin est venu jeter un froid sur les folies du carnaval. Vers minuit et demi, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Nicod-Carrette, épicier, 98, rue de Tourcoing. C'est un pompier qui passait à ce moment, M. Charles Œsterlynck, qui a éteint le feu avec l'aide de quelques voisins. Quand la pompe à vapeur est arrivée, tout était fini. Les dégâts, s'élèvant à une centaine de francs, sont couverts par une assurance au *Phœnix*. Les pompiers, sous la direction de M. le commandant Deniau, sont accourus sur le lieu du sinistre avec une grande célérité. M. le commissaire Leroy était également présent.

Service des eaux. — Les membres de la 1re commission et de la commission mixte des eaux se réuniront à l'Hôtel-de-Ville le jeudi 11 mars, à 6 heures du soir. Ordre du jour : Eaux potables; enquête sur le tarif-base à adopter.

Erratum. — Nous avions dit, dans le compte-rendu de l'exercice musical donné récemment à la Mairie que le jeune Jean Marcel, violoniste, avait joué avec M. Duhamel. C'est Jean Marcelly qu'il fallait lire.

Une nouvelle série de vols. — Des effets d'habillement, valant une dizaine de francs, ont été soustraits au préjudice de M. Dulieu, demeurant rue de l'Abattoir, 12.

— Des malfaiteurs ont visité, pendant la nuit, la baraque de fritures installée dans la rue du Coq-Français et se sont emparés d'une certaine quantité de patisserie. Le propriétaire est M. Vandencruyne, habitant rue des Filatures.

— Lundi soir, on a procédé à l'arrestation d'un certain Joseph Gidet, rattacheur, qui venait de se porter à des voies de fait sur un habitant de la rue de Toulouse, M. Elie Delbecque, et de le dépouiller de son porte-monnaie.

Un fraudeur, du nom d'Eugène Delvoye a été arrêté et conduit à Lille pour avoir gravement outragé des agents qui, voyant son état d'ébriété, le menaient au violon.

On nous prie de rappeler qu'un cabinet de consultations gratuites pour les maladies des yeux est ouvert à l'Hôtel-Dieu, rue de Blanchemaille, sous la direction de M. le docteur Bettremieux, médecin-oculiste.

Cette consultation a lieu tous les *mercredis* à huit heures du matin.

Les médicaments seront désormais fournis gratuitement.

Croix. — Un vagabond, nommé Joseph Tapin, avait élu gîte pendant la nuit sur des paillassons de la briqueterie de M. Pennel, entrepreneur. Ayant éprouvé le besoin de se servir d'allumettes, il a mis le feu par mégarde aux paillassons qui ont tous été consumés. Cet incendie a causé des dégâts assez importants, puisqu'ils s'élèvent à la somme de 2,500 francs, couverts par une assurance. Tapin a été arrêté comme auteur involontaire d'incendie et prévenu de vagabondage.

TOURCOING

Le Conseil municipal se réunira, en séance extraordinaire, le vendredi 12 mars, à 8 heures du soir. Voici l'ordre du jour :

Bureau de Bienfaisance. — Compte administratif de 1881 et budget de 1886. — Discussion et vote. — *Nouvel hôtel des postes.* — Débours à charge de la ville pour boites d'imprimés et d'échantillons. — Crédit — *Ecoles primaires.* — Rapport d'augmentations de traitements en faveur d'instituteurs qui avaient 3 ans de résidence au 1er octobre 1881. — Crédit. — Crédits supplémentaires. — *Octroi.* — Achat d'un terrain pour la construction d'un bureau à l'angle de la rue de Paris et de la rue des Francs. Fixation des frais de régie de l'octroi pour 1886 et années suivantes. — Demande d'une bourse en faveur d'une sourde-muette.

Le mardi gras a présenté à peu près le même aspect que le dimanche du carnaval : quelques individus masqués ont parcouru, en groupes ou isolés, les rues de la ville, en paraissant vouloir persuader aux passants et à eux-mêmes qu'ils s'amusaient beaucoup. Y réussissaient-ils ? Nous en doutons !

Un commencement d'incendie s'est produit dimanche dernier, vers 10 h. du matin, dans une chambre au premier étage du cabaret tenu par le sieur Louis Dumortier, rue de la Fin de la Guerre. Par suite d'un défaut de construction d'une cheminée le feu a pris au plancher et s'est communiqué à un coffre qui contenait du linge et quelques vêtements. Les habitants de la maison ont pu se rendre facilement maitres de l'incendie avant qu'il ait occasionné de grands dégâts. Les dommages sont peu importants ; il y a assurance.

Un pseudo-anarchiste. — Un des derniers jours de la semaine qui vient de s'écouler, on amenait au poste de police un individu assez déguenillé, rencontré errant dans la ville et dont la physionomie placide indiquait suffisamment l'origine britannique. Le pauvre homme ne connaissait pas un traitre mot de français : en désespoir de cause, après lui avoir donné à manger, on s'apprêtait à le mettre sur la route d'une ville voisine quand M. Audebeze, commissaire spécial de la gare, rencontra notre individu, et, comme il parle correctement l'anglais, il put obtenir quelques explications.

Il apprit qu'il avait affaire à un matelot débarqué en Hollande qui, après être allé à Anvers gaspiller sa solde, se dirigeait sur Dunkerque pour y chercher un embarquement. Mais ne possédant plus de ressources suffisantes, il était venu s'échouer à Tourcoing. M. Audeleze fit le nécessaire pour diriger le malheureux matelot sur le port de Dunkerque. Le curieux de l'histoire c'est que le bruit s'était répandu qu'une importante arrestation avait été opérée. Un dangereux anarchiste, d'origine étrangère, avait, disait-on, tenté de pénétrer en France, apportant dans ses bagages tout un attirail d'engins destructeurs : dynamite, poignards, revolvers, etc. Ce farouche révolutionnaire, c'était le pauvre marin anglais qui possédait pour tout bagage un modeste sac contenant quelques hardes et pour armes défensives une collection d'aiguilles qui servent à coudre les voiles. Il n'était donc pas bien terrible, l'anarchiste !

Une locomotive qui manœuvrait, lundi soir, dans la gare, a, par suite d'une fausse manœuvre des aiguilles, déraillé sans, heureusement, causer aucun accident de personne.

Accident. — Lundi après-midi, une voiture appartenant à M. Louis Delplanque, marchand de bonneterie à Roubaix et conduite par son propriétaire suivait la rue Neuve-de-Roubaix, quand une des roues s'engagea dans un affaissement de la chaussée près des rails du tramways. Le cahot, qui se produisit, jeta M. Desmettre hors de la voiture et de la chute résultèrent quelques contusions à la jambe droite. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Charles Bernard, le blessé put regagner sur domicile.

Au bal. — Dimanche soir, un tisserand nommé François Gothaelst, attiré par la curiosité, pénétra dans la salle de bal de l'estaminet tenu par le sieur Grimonprez, rue Ste Germaine. Mais là, il se prit de querelle avec Pierre Dumoulin, ouvrier teinturier et bientôt des paroles ils en vinrent aux coups. On dut séparer les combattants et on les fit sortir, peut-être un peu brusquement, de la salle qui se trouve au premier étage ; toujours est-il que Gothaelst fut précipité au bas de l'escalier et se fit à la tête une profonde blessure. L'un de ses amis le ramena à son domicile, vers minuit, en assez piteux état. Quant à son adversaire, il fut conduit au poste ; mais, comme l'enquête a démontré qu'il n'était pour rien dans la chute, on le remit en liberté lundi après-midi.

On espère que la blessure n'aura pas de conséquences sérieuses et que Gothaelst pourra reprendre ses occupations après un repos de quelques jours.

P. S. Contrairement aux premières prévisions, la blessure que le malheureux Gothaelst s'est faite à la tête en tombant au bas de l'escalier, a pris une gravité telle qu'elle met maintenant ses jours en danger.

LILLE

Nécrologie. — M. de Germiny, lieutenant-colonel d'artillerie à Douai, dont nous annoncions hier la nouvelle distinction, vient d'avoir la douleur de perdre sa femme, décédée la nuit dernière en mettant au monde son 9e enfant.

M. de Germiny a été longtemps chef d'état-major au quartier général du 1er corps d'armée à Lille.

Un procès de presse. — Lundi, 9 mars, a été jugé par la cour de Douai, l'appel du *Progrès du Nord*, contre M. Philibert Vrau. La cour a mis l'appel à néant et confirmé en tous points la sentence des premiers juges.

Le Mardi Gras. — Les principales rues de la ville ont été très animées pendant toute l'après-midi du Mardi-Gras.

De nombreux promeneurs, invités par les brillants rayons de soleil, les sillonnaient en tous sens.

Les masques, cependant, faisaient un peu défaut; ne nous en étonnons pas; les cavalcades masquées ne sont plus de mode; les temps incertains que nous avons toujours, n'engagent pas les amateurs à faire des preparatifs. Ils se réservent pour les bals.

Les chansonniers populaires, eux, n'ont pas fait grève; leur verve est toujours inépuisable, mais malheusement peu brillante.

Presque toutes les sociétés avaient leur char, modestement orné, garni de chanteurs et de musiciens. Tous étaient précédés de l'inévitable tambour.

La nouvelle échelle de sauvetage. — Des expériences ont été faites dimanche avec la nouvelle échelle de sauvetage, reçue la semaine précédente par le bataillon de pompiers. Après une première manœuvre dans la cour de l'hôtel, l'appareil a été conduit place de l'Arsenal, où un second essai a été fait.

L'échelle a donné des résultats très salisfaisants et a été adoptée en principe; quelques modifications, reconnues nécessaires par les officiers qui assistaient aux expériences, vont être apportées à l'appareil et le rendront parfait.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du lundi 8 mars 1886

L'audience de ce jour a été uniquement consacrée à une affaire qui, plusieurs fois déjà, avait été plaidée devant le tribunal.

M. J. P. et G. avaient déposé au secrétariat du conseil des Prudhommes le 31 juillet 1884 un échantillon de tissus. Quelques temps après ce dépôt un fabricant J. S. avait dans ses magasins des pièces qui semblèrent à Messieurs J. P. et une copie de l'échantillon dont ils avaient fait le dépôt. Telle est l'origine du procès.

Ils intentèrent une action à J. S., action basée sur le préjudice à eux causé par cette usurpation.

Par son jugement du 26 décembre 1884, le tribunal de commerce de Roubaix avait nommé des experts pour statuer sur le point de savoir

1° Si l'échantillon déposé par JP et F était un article *nouveau*;

2° Si l'article de JS attaqué par JP était le même article que celui de JP.

A ces deux questions les experts répondirent : Pour la première : « Oui, l'article est nouveau; » pour la seconde : « l'article de JS est une copie approximative.

A l'audience de ce jour, J. S. demande une contre expertise en se basant sur l'opinion de trois professeurs de l'école des Arts et Métiers de Paris, opinion d'après laquelle, l'article, objet du débat, n'est pas nouveau attendu que ses éléments constitutifs sont connus depuis longtemps.

Il prétend aussi que l'article en question diffère, quant au traitement de l'article de J. P. Il appuie cette prétention en la basant sur l'opinion d'industriels ayant qualité pour la donner.

Le Tribunal ordonne une contre expertise.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du mardi 9 mars 1886

Le Tribunal a rendu son jugement dans une affaire de compte à 1/2 A. O., de Roubaix, contre J. D., de Tourcoing, plaidée dans l'audience du 16 février dernier. M. A. O., est déclaré mal fondé dans ses prétentions, débouté de sa demande et condamné aux dépens. Les dispositions du jugement établissent qu'il n'y a pas eu association mais bien, comme le soutenait le défenseur de M. J. D., contrat de louage d'industrie rémunéré par un tantième des bénéfices sans aucune participation dans les pertes.

Un différend est soumis au tribunal à propos d'une vente de 400 kilog. de bobines et canettes en solde. Le défendeur, M. L.-L., prétend qu'il a acheté seulement des bobines et canettes mérinos alors que dans les caisses livrées se trouvent des parties de laines ordinaires et communes : il demande donc la résiliation du marché, avec dommages intérets de 200 fr., et fait ses réserves pour toutes réclamations qui pourraient lui être faites au sujet de 75 kil. de ces marchandises vendues par lui : il offre d'établir par une enquête dans quelles conditions le marché à été passé.

Le demandeur M. V. Q., soutient que M. L. L. a acheté des marchandises en solde, qu'il a vérifié plusieurs laines et qu'il aurait pu les vérifier toutes, que le fait de cette vérification a consommé le marché, que le défendeur a disposé d'une partie de la marchandise et qu'enfin la résiliation ne peut être partielle mais qu'elle doit être totale ou ne peut pas être invoquée.

La cause est mise en délibéré.

LE CARÊME. — Le mandement de l'archevêque de Cambrai pour le Carême de 1886 recommande aux fidèles de sanctifier le temps du Carême par une fuite plus exacte des occasions du péché, par la pratique plus fréquente des bonnes œuvres, par la prière en commun dans les familles, par le pieux exercice du Chemin de la Croix, et spécialement par une grande assiduité aux offices et aux instructions de l'Eglise.

Le temps consacré à l'accomplissement du devoir commencera le dimanche de la Passion, 11 Avril, et finira le deuxième dimanche après Pâques, 9 Mai inclusivement.

Voici les articles du mandement relatif au jeûne et au maigre :

Art. IV. — Nous rappelons que le jeûne est strictement obligatoire, pendant le Carême, pour tous les fidèles qui ont vingt-et-un ans accomplis et n'ont point de raison légitime de dispense. Pour en adoucir la rigueur et la rendre accessible à un plus grand nombre, nous avons sollicité et obtenu de notre Très-Saint Père le Pape l'autorisation de dispenser en partie de l'abstinence qui est l'une des conditions essentielles du jeûne.

C'est pourquoi, en vertu d'un Rescrit apostolique, daté du 9 Décembre 1885 :

1° Nous permettons, le dimanche, l'usage de la viande à tous les repas.

Nous permettons également l'usage de la viande les lundis, mardis et jeudis, depuis le lendemain des Cendres jusqu'au mardi de la Semaine Sainte inclusivement. Mais les personnes tenues à observer la loi du jeûne ne pourront user de cette permission que pour le principal repas.

Le Saint-Père nous rappelle qu'il est défendu de manger de la viande et du poisson au même repas pendant le Carême, même le dimanche (1)

Cette défense s'étend à tous les jours du carême de l'année.

2° Excepté le Mercredi des Cendres et le Vendredi Saint, nous permettons à tous l'usage des œufs chaque jour pour le repas principal, et même pour tous les repas à ceux qui sont exempts de la loi du jeûne. Cette permission s'étend à tous les jours de jeûne de l'année.

3° Vu l'état de gêne qui afflige un bon nombre de nos diocésains, nous permettons d'employer la graisse, au lieu du beurre, pour assaisonner les aliments tous les jours maigres de l'année, à l'exception du Mercredi des Cendres, du Vendredi Saint et de la veille de Noël.

De plus, le Saint-Père tolère l'usage du beurre et du laitage, tous les jours de l'année et à tous les repas.

Art. V. — Nous autorisons MM. les Curés et Confesseurs à accorder pour de bonnes raisons, de plus amples dispenses à ceux de leurs paroissiens ou pénitents qui leur feront la demande pour eux et pour leur famille.

Art. VI. — Pour nous conformer aux intentions du Souverain-Pontife, nous recommandons aux fidèles qui useront de la dispense de l'abstinence du Carême, de faire selon les facultés de chacun, une aumône que nous appliquerons à l'œuvre de nos *Grands et Petits Séminaires*.

MM. les Curés voudront bien rappeler cette recommandation aux fidèles, le saint jour de Pâques, et en ce jour, toutes les quêtes seront faites exclusivement au profit de l'œuvre des Séminaires.

De plus, les personnes riches ou aisées sont invitées à faire une aumône spéciale, destinée à nous aider dans le soutien de nos *Œuvres diocésaines*.

Art. VIII — En vertu d'un Indult apostolique, en date du 9 Décembre dernier, nous permettons à tous les fidèles d'user d'aliments gras les samedis de l'année, à l'exception de ceux où le jeûne est d'obligation. MM. les Curés inviteront leurs paroissiens à remplacer l'abstinence du samedi par des bonnes œuvres et des aumônes au profit des pauvres.

Tous les fidèles du diocèse se feront un devoir de concourir, comme par le passé au développement et à l'affermissement de nos Facultés catholiques. Pour recueillir à cet effet, leurs religieuses offrandes, deux quêtes auront lieu, à tous les offices, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, l'une le premier dimanche de Carême, l'autre le 15 Août, fête de l'Assomption de la Très-Sainte Vierge.

NORD

Nomination ecclesiastique. — M. l'abbé Thisse, vicaire à Gommegnies, est nommé curé d'Eclaibes.

Strazeelle. — *Enfants phénomènes.* — Il existe à la gare de cette localité un cabaretier qui a deux enfants vraiment phénoménales. La plus âgée, Palmyre, qui a bientôt quatre ans, pèse cent dix livres.

La plus jeune, Marie, âgée de deux ans, atteint le poids de 80 livres. Le nombre des visiteurs est considérable. Ces enfants sont gentilles, malgré leur obésité.

PAS-DE-CALAIS

Arras, — Des expériences de ballons dirigeables vont avoir lieu dans les régions de places fortes ; elles commenceront prochainement à la citadelle d'Arras, où un bâtiment spécial a été construit avec le concours d'une compagnie d'aérostiers militaires détachés de Versailles.

(1) Les huitres, les crustacés et les coquillages sont compris dans la défense.

BELGIQUE

Renaix, 9 mars, 10 h., matin. — Le parquet d'Audenarde est arrivé à Renaix par le train de 7 h. 40 à l'effet d'interroger les ouvriers signalés comme les meneurs des derniers désordres.

La brigade de gendarmerie d'Audenarde est ici, commandée par le lieutenant, qui se promène sur la Grand'Place, révolver à la ceinture.

De nombreux ouvriers parcourent les rues ; ils paraissent surexcités et on craint de nouveaux désordres.

Le bruit court que Gravitz arrive par train spécial à *10 h. 1/2. La populace ne parle rien moins* que d'écharper l'inventeur.

Renaix, 9 mars, 2 heures. — Neuf ouvriers, menottes aux mains, viennent d'être envoyés en *prison à Audenarde. Leur culpabilité n'est nullement certaine.*

La neige continue dans le Luxembourg à tomber par quantités énormes; pendant la nuit, le thermomètre descend jusqu'à 5° ou 6° sous zéro; les communications par voitures sont presque impossibles.

Depuis près de quarante ans, on n'a plus souvenir d'un hiver pareil et d'une aussi longue durée.

Convois funèbres & Obits

Les Frères des Ecoles chrétiennes prient les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès du cher Frère FIRMA-ARSENE, décédé subitement à Roubaix, le 8 mars 1886, à l'âge de 18 ans et 3 mois, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Obsèques solennelles, qui auront lieu le jeudi 11 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez les Frères, rue Rollin.

Les amis et connaissances de la famille CANONNE-LERICHE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Maurice-Amédée-Florimond CANONNE, décédé à Wattrelos, le 9 mars 1886, à l'âge de 3 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Messe d'Ange Solennels, qui auront lieu le vendredi 12 courant, à 9 heures, en l'église de Wattrelos. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Audenarde, bureau des Postes et Télégraphes.

Une Messe de Convoi et un Obit solennel du mois seront célébrés au Maître-Autel de l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Tourcoing, le jeudi 11 mars 1886, à 8 heures 1/2 et 8 heures 3/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Adolphe DUBUS, veuf de Dame Caroline DUJARDIN, décédé à Tourcoing, le 10 février 1886, dans sa 61e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 11 mars 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur François-Alexandre DUPONCHELLE, époux de Dame Irma-Clotilde HANNOTTE, décédé à Lille, le 24 janvier 1886, dans sa 4[?]e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 15 mars 1886, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Auguste DUPIRE, époux de Dame Marie THIBAUT, décédé à Roubaix, le 15 mars 1885, dans sa 44e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

Encore des reliures en peau humaine. — Le dernier numéro de la *Halle aux cuirs* donne un renseignement intéressant pour les bibliophiles : « A la bibliotèque de Malboroug-House, près Methley, en Yorkshire (Angleterre), il y eut jadis deux livres reliés en cuir provenant de la peau de la sorcière yorkshirienne Mary Ratman, exécutée pour assassinat au commencement de notre siècle. Ces deux livres disparurent lorsque les comtes de Malborough se virent forcés de vendre leur bibliotèque. Il y a eu des livres semblables à Paris. Naguère, M. Zachnsdorf, à Londres, a relié deux livres en cuir humain, et un autre relieur de Londres a, sur commande, relié la *Danse macabre* de Hans Holbein, avec la même sorte de cuir. »

Et le rédacteur de la *Halle aux cuirs*, en véritable Hamlet moderne, d'ajouter : « La peau humaine donne un cuir très solide, épais et graine. »

Horrible !

Les puits de gaz et d'huile dans l'Ohio. — On écrit des Etats-Unis : Depuis un an, l'Ohio se révèle comme un immense réservoir souterrain de gaz et d'huile, d'où sortiront avec ces produits naturels des fortunes colossales. C'est à Findlay, jolie petite ville de 6000 âmes, qu'ont été creusés les premiers puits, maintenant au nombre de six. Grâce à eux, tous les habitants ont aujourd'hui leurs maisons en communication avec un source inépuisable de lumière et de chaleur. Des compagnies se sont organisées pour l'exploitation des puits de gaz naturel. Chambres à coucher, salles à manger, salons, caves, cuisines et greniers ont été mis, dans chaque demeure, par des tuyaux, en rapport avec eux, et nuit et jour, été comme hiver, les heureux habitants de Findlay se chauffent s'éclairent et font cuire leurs aliments, sans que l'on prenne même la peine de leur imposer des compteurs. C'est tant par chambre et par mois, et ce tant est d'un bon marché dérisoire.

Mais Findlay n'est plus aujourd'hui la seule à jouir de ces avantages vraiment curieux. A Fiftin, toujours dans l'Ohio, à 30 milles de Findlay, de hardis entrepreneurs viennent de percer un puits d'huile et de gaz d'une richesse inouïe. A l'aide de 400 livres de dynamite et de 25 livres de nitroglycérine, ils ont fait une ouverture de 156 pieds de profondeur et rencontré 300 pieds d'huile qui ont immédiatement jailli avec une force terrible à une hauteur de 125 pieds en l'air. Alors s'est produit un épouvantable rugissement, si je puis dire, et le gaz s'est échappé du puits à raison de 600.000 pieds en vingt-quatre heures, c'est-à-dire quatre fois autant que le meilleur puits de Findlay. Le choc de l'explosion a été ressenti aux quatre coins de Fiffin, et toute la population est accourue, musique en tête, pour saluer de ses hourrahs la découverte de cette merveille. Le gaz fut immédiatement contrôlé par la pose des tuyaux qui en permirent l'échappement en dehors de la ville et il brûle aujourd'hui, à raison de 10.000 pieds par jour, répandant sur la partie Est de Fiffin une éblouissante clarté. D'ici à quelques jours cette illumination gratuite cessera et ce seront les habitants qui en profiteront, comme ceux de Findlay, dans leurs maisons respectives. Quant à l'huile qui a, depuis, rempli le puits, on estime qu'on pourra extraire, par jour, environ 20,000 barils. Les actionnaires de cette entreprise, se frottent les mains et chantent, en l'honneur de Dame Nature, les hymmes les plus insensés.

Lutte d'un sanglier contre un régiment. — La place d'armes de Metz a été dernièrement le théâtre d'une scène fort extraordinaire.

Un régiment d'infanterie venait de commencer l'exercice quand on vit un énorme sanglier se diriger, dans une fuite précipitée, vers la place où avait lieu la manœuvre. Deux officiers à cheval arrivaient au même instant ; ils s'élancèrent aussitôt à la poursuite de l'animal et parvinrent à lui faire rebrousser chemin vers le parc de Frescaty, séparé de la place d'armes par un fossé entouré d'une haute muraille.

Arrivé là, le sanglier prit bravement son élan, mais ne put franchir la largeur de fossé dans lequel il roula. Cet accident, au lieu de calmer la fureur de la bête sembla redoubler sa colère; d'un seul bond elle franchit de nouveau le mur et, se retournant vers les deux officiers, les chargea à fond Le cheval de l'un d'eux fut grièvement blessé à la jambe d'un coup de boutoir.

Comme s'il était satisfait de cette prouesse, le sanglier se retourna tranquillement, se dirigeant en droite ligne sur une autre compagnie.

Les officiers crièrent aux soldats de se tenir en garde ; mais l'un d'eux, plus hardi que les autres, qui tous s'étaient enfuis, s'étant saisi d'un fort bâton, en appliqua un coup vigoureux sur la tête du sanglier. Celui-ci, furieux, se rua sur l'audacieux, qu'il envoya rouler dans le fossé, où il lui aurait fait un mauvais parti, si, par bonheur, le soldat n'avait été dans sa chute par des buissons qui bordent la muraille et qui le mettait à l'abri des regards de la bête.

Sur ces entrefaites, les officiers du régiment étaient arrivés sur le lieu du combat. Au bout de quelques instants, le sanglier, attaqué de tous côtés, tombait percé de vingt coups d'épée.

La curée a eu lieu au château de Frescaty. Cet animal qui n'a pas craint d'affronter tout un régiment, pesait vide, 250 livres.

Les blessures du soldat qu'il avait culbuté étaient si graves, qu'on a dû le transporter aussitôt à l'hôpital. Celles du cheval ne sont pas moins dangereuses.

Un fait analogue à celui que nous venons de citer *s'est passé, il y a quelques années, dans le fossé qui* cerne un des forts de Metz.

Un sanglier chassé depuis longtemps était venu chercher un refuge dans ce fossé d'environ 6 mètres *de profondeur. La hauteur de la muraille était* une barrière infranchissable, et l'animal fut fusillé sur place. — X.

REVUE DES MODES

Paris, 8 mars.

Après les derniers assauts d'un hiver prolongé, il faut espérer que des jours plus gais vont arriver.

Pour cette saison nouvelle, pleine de promesses de printemps, on fait des chapeaux où le jais domine.

Capotes, toques ou chapeaux ronds sont constellés de perles brillantes. Nous avons noté quelques modèles, très nouveaux et très jolis.

D'abord, la capote « Ferronnière. » C'est un fond de boule, tout en perles de jais et cabochons. La passe avance en pointe à la Médicis; elle est garnie d'un cordon de grosses perles taillés; un autre cordon de ces perles se détachant sur le sommet, et fixé par ses deux extrémités seulement, vient former ferronnière sur les cheveux.

Les frisures des cheveux s'échappent à travers l'espace vide entre la ferronnière et le bord du chapeau, et c'est très-original.

Comme garniture, le modèle que nous avons vu avait un nœud fouillis en crêponné rose, *piqué en avant d'un nœud en ruban* Pompadour, sur fond rose, avec un petit bord de velours noir.

Avec un rien, on peut faire un chapeau charmant. Le chapeau Ferronnière est une toute dernière nouveauté, et il aura sûrement grand succès. Il plait aux femmes de goût, qui veulent des choses élégantes, marquées au coin de la simplicité de bon ton.

Voici la capote Eventail, qui doit leur plaire aussi, et qu'elles vont sûrement patronner. Le fond est en tulle-dentelle, très habilement plissé en éventail. De chaque côté, formant bord, une grande aile de jais, collée contre la passe et s'élevant jusqu'au sommet du chapeau. Pour compléter la garniture, un pouf de dentelle, où repose un beau cacatoès, encore en jais, avec ses grands yeux d'or qui vous regardent et piquent d'une note claire cette masse de perles et de dentelles toutes noires.

Voilà encore un modèle qui a l'air de bien peu de chose et qui est pourtant d'une très grande élégance et d'une non moins grande distinction.

Citons aussi la toque Marion, en dentelle tendue, brodée de trèfles de jais. La calotte, toute petite, est très haute, se termine en un petit rond renfoncé, qui est cerné par un cordon de trèfles de jais. Un gros bouillonné de velours suit le contour du visage, et la garniture est faite d'une jolie aigrette de baies de sorbier.

Combien d'autres encore !

Un fond en treillage de jais transparent, avec nœud enlevé en velours alezan, piqué d'une grosse épingle d'écaille à boule de jais.

Les boules de jais sont, d'ailleurs, en très grand honneur.

On en fait des espèces de chapelets, composés de perles de grosseurs graduées. Les plus grosses sont dans le milieu et forment diadème; les plus petites se réunissent au bavolet. C'est très joli. Il faut songer que les plus grosses de ces perles ont bien le volume d'une belle noix.

Imaginez un chapeau en tulle malines noir, n'ayant pour tout ornement que ce chapelet de perles sur le bord et une aigrette de fleurs.

L'héliotrope et la mousse font bon ménage sur les chapeaux. Nous avons vu une capote en paille héliotrope, avec brides en ruban de satin mousse et bouquets de lilas.

Le rouge s'harmonise aussi avec le mousse et l'héliotrope : témoin un joli chapeau de tulle admiré aux dernières courses. Il était tout rouge, garni d'une belle branche de lilas.

Ne terminons pas ce long compte-rendu de formes et de garnitures nouvelles, sans mentionner un joli tulle noir brodé de mimosas en chenille. Il est impossible de rendre mieux le velouté de ces jolies fleurettes, avec leur feuillage si fin, découpé comme une dentelle. C'étaient de toutes petites branches de mimosa semées sur le tulle. Un chiffonné habilement fait rapprochait les fleurettes et les groupait en touffes. Sur le côté gauche du chapeau s'élevait une aigrette de mimosa, cachant son pied dans un bouquet de belles violettes russe.

On aime beaucoup ces mélanges de couleur, et jamais la mode ne les a plus favorisés. On invente même dans cet ordre d'idées des choses absolument bizarres.

Ainsi, nous avons vu une draperie destinée à un corsage décolleté et composée de la façon la plus étrange.

Nous avons déjà dit que ces draperies de tulle, de gaze ou de crêpe étaient très-commodes et très en usage. *Elles aident à changer* l'aspect d'un corsage et à le rafraichir.

Donc, la draperie en question était en tulle *noir pampillé de jais. C'était un enroulement* très-simple et très-élégant. Sur l'épaule droite rien que quelques points pour maintenir le drapé. Au creux de la poitrine, un nœud en ruban de moire rose ; sur l'épaule gauche, un nœud semblable, en moire mauve, sur lequel posait un oiseau mignon au plumage lisse, d'un beau ton rose comme les plumes d'un ibis d'Egypte. Le bec, incliné de côté, semblait prêt à becqueter la chair. C'était délicieusement poétique et joli.

Une charmante nouveauté, bien digne d'être remarquée, c'est la broderie de perles taillées sur tulle noir. On dirait des pierres précieuses, tant elles sont transparentes et bien taillées.

Il y a le saphir, l'émeraude, le grenat, la topaze. Chaque pierre est un gros cabochon, et l'on en fait des semis de fleurs ou des pendeloques sur tulle uni. Seulement, il ne faut pas employer ce tulle en trop grande quantité ni en draperies serrées. Ils font grand effet jetés sur un tablier de robe ou sur un devant de corsage. Beaucoup les emploient en dépassant autour du col et au bout des manches. C'est une idée très-heureuse. On ne sait plus si ces feux rouges, bleus ou or sont lancés par des pierres de valeur. On rêve aussitôt de bracelets ou de colliers de prix, et ce mystère est plein de charmes.

Tendu sur les chapeaux, ce tulle est vraiment beau, et nos modistes en feront bientôt des merveilles.

FEUILLETON DU 11 MARS 1886. N° 13

LE MOULIN DE SAUVIAT

par Félix Steyne

VIII

Le banquet

(SUITE)

Trigon n'était point d'humeur à rien refuser à ses nouveaux amis. D'ailleurs, il ne se reconnaissait pas, et il était tellement gonflé de son importance, qu'en se retrouvant chez lui il fut tout étonné de voir sa maison si petite et de constater que sa femme et sa fille étaient couchés comme la fille et la femme d'un vigneron.

Rentré dans sa chambre, il se regarda machinalement dans la glace et aperçut le morceau de ruban rouge dont l'aubergiste avait orné sa boutonnière. Alors il se rappela le mot glissé dans son oreille par M. Batarin, et se promena de long en large avant de se coucher cambrant sa taille et portant fièrement sa tête.

Ce ne fut qu'à regret qu'il décida à se déshabiller, et il s'endormit en rêvant que M. Grévy détachait se propre croix pour lui en faire hommage.

IX

Changement à vue

Jacques s'était endormi tard et il avait passé sa nuit dans des cauchemars affreux, voyant tout le village à feu et à sang. Louise enlevée par des brigands, auxquels il essaya vainement de l'arracher, et le capitaine de cette troupe diabolique était le conseiller général Batarin, ayant l'aubergiste du Coq pour second. Ce rêve insensé avait épuisé ses forces ; il s'éveilla brisé, moulu, tout en sueur.

Il faisait grand jour et le soleil entrait dans sa chambre jusqu'à son lit. Les campagnards n'aiment pas ces rideaux épais qui prolongent la nuit. A la fenêtre, il n'y avait pas même de rideaux de mousseline et la lumière pénétrait librement à travers les vitres toujours soigneusement lavées.

Le jeune homme se leva d'un bond et courut ouvrir la fenêtre pour aspirer l'air frais.

Il était six heures. On voyait déjà les travailleurs dans les champs et l'on n'entendait la grande voix sourde du moulin broyant le grain.

Les épagneuls, dont la niche était dans la cour en face de la fenêtre, avaient levé la tête au bruit fait par leur maitre, et s'étant élancés, lui jetaient d'en bas leur bonjour avec de petits aboiements joyeux.

Jacques secoua ses hallucinations. Peu à peu ce spectacle le rassénérait. Il s'habilla promptement afin d'aller à la pêche.

On frappa à la porte. C'était Mme Bailly, qui, inquiète de n'avoir pas encore vu son fils, venait s'assurer qu'il n'était pas malade.

Les gens du moulin avaient des habitudes très régulières. Pendant la belle saison, les serviteurs se levaient à quatre heures du matin, et à cinq heures tout le monde était debout.

En ce moment, le meunier expédiait dans la grande salle commune son premier déjeuner, et il avait déjà réclamé Jacques plusieurs fois. Ses sourcils froncés indiquaient de sérieuses réflexions et, de temps en temps, ses épaules avaient un mouvement de dédain.

Mais son attitude redevint calme et souriante aussitôt l'entrée de son fils. Il lui tendit sa large main.

— Eh bien, garçon, dit-il, nous allons rapporter aujourd'hui une friture de première qualité ! Le temps est doux, il ne fait pas de vent, tu n'as qu'à te baisser pour en prendre,

Jacques fut tout réconforté par ce ton jovial de son père.

— Allons, continua Pierre Bailly, dépêche-toi de casser une croûte ; dans une demi-heure, le soleil éclairera la rivière jusqu'au fond, tu pourras choisir les morceaux pour jeter l'épervier.

Et quand Jacques se fut convenablement lesté, car la bonne humeur paternelle lui avait ouvert l'appétit, le meunier alla avec son fils décrocher un des éperviers qui tapissaient le mur de la cour, inspecta lui-même avec soin les mailles pour être sûr qu'il n'y en avait pas de brisées, et donna au pêcheur quelques avis sur les meilleurs endroits à cette heure matinale.

Quarante minutes après, le jeune homme rentrait avec au moins dix livres de poisson. Mme Bailly choisit de superbes goujons et deux belles truites qu'elle mit dans un panier, sur un lit d'herbes fraiches; elles savait ce que les Trigon préféraient. Le vigneron avait une véritable passion pour la friture de goujons, et il fallait que sa fille préparât elle-même la pâte.

Jacques avait beaucoup réfléchi pendant son expédition sur le bord de la Sauve. Evidemment, son père s'était exagéré les choses. Il était impossible que M. Trigon, le plus vieil ami de la famille, un homme paisible qui n'avait jamais fourré le nez dans la politique, se fut mis en tête, du jour au lendemain, de changer une existence tranquille pour se jeter dans des intrigues qui, en fin de compte ne rapportent que des ennuis.

Ce fut donc d'un pas léger et le cœur presque content que notre amoureux monta jusqu'à la maison de la terrasse, chargé de son cadeau et escorté de ses deux chiens qui étaient les grands amis de Louise.

Dans le petit jardin des Trigon, il n'y avait plus trace de l'orgie de la veille ; la maison avait repris son aspect honnête et calme de tous les jours.

Le jeune homme sonna. Son cœur battait un peu fort, mais c'était de plaisir à la pensée de voir apparaitre le joli visage de celle qu'il aimait.

Est-ce qu'il y a vraiment une sorte de divination dans le cœur des amants ? Une fenêtre s'ouvrit et la gracieuse tête blonde de Mlle Trigon s'offrit aux yeux ravis de Jacques.

— C'est lui, maman ! dit Louise à sa mère.

Et la bonne Mme Trigon s'approcha à son tour de la fenêtre, pour faire un signe amical au visiteur, pendant que la jeune fille descendait rapidement l'escalier afin d'aller ouvrir elle-même la porte de la grille.

Louise fut assaillie aussitôt par Barbouillette et Barbouilloux qui ne pouvaient contenir leur joie ; et leur maitre, heureux de voir qu'ils aimaient tant leur future maitresse, ne songeait pas à modérer leurs folles gambades. La jeune fille, riant aux larmes, se laissait, sans protester, lécher les mains et la figure par ces deux excellentes bêtes.

Faites-les donc finir, Jacques ! criait la bonne Mme Trigon. Ils vont lui déchirer sa robe !

— Allons, à bas ! dit enfin Louise. Calmez-vous, mes bons chiens ; vous allez faire gronder votre bonne amie !

Les épagneuls comprirent qu'il fallait être sage; surtout sur une brève invitation de leur maitre ; et l'on porta la pêche à la cuisine.

— Comme papa va se régaler ! s'écria Louise en faisant l'inventaire du panier.

— Est-ce que M. Trigon n'est pas à la maison ? demanda le pêcheur redevenu inquiet.

— Non, répondit la jeune fille. Il est allé aux champs dès ce matin. Cela lui aura fait du bien après tout le tapage d'hier.

Et elle raconta à Jacques ses impressions sur la fête de la veille.

— Croyez-vous, disait-elle, qu'ils étaient assez mauvais, ces musiciens de Jarnizac ! Et comme ils jouaient faux ! Et les membres du cercle, dans leurs habits neufs, paraissaient-ils assez mal à l'aise ! Et les émotions de mon père ! Ah ! maman et moi, nous en avons bien ri, allez ! Pauvre père ! ça l'amusait tant, cette affaire de cercle ! Depuis huit jours, il ne nous parlait plus d'autre chose. Maintenant c'est fini. On n'inaugure qu'une seule fois, n'est-ce pas ? Cela le distrayait d'aller là-bas de temps à autre faire sa partie. En résumé, nous sommes bien contentes de lui voir cette préoccupation, parce que, depuis que les trois quarts de nos vignes sont malades, son humeur avait beaucoup changé.

Tout en parlant, elle avait relevé ses manches jusqu'au coude et pétrissait la pâte pour la friture pendant que la vieille Jeannette nettoyait le poisson.

Elle disait, en riant aux éclats, qu'elle avait été réveillée, vers dix heures du soir, par le bruit de la fanfare reconduisant *monsieur le président* jusque chez lui ; qu'elle s'était levée et était allée à la fenêtre, pieds nus, pour voir la scène des adieux ; qu'heureusement elle ne s'était pas enrhumée, mais qu'il ne fallait pas raconter cette équipée à sa mère, qui la querellerait pour son imprudence.

Jacques, devant cette gaie et charmante espiègle, oubliait toutes ses idées noires. Ses craintes s'évanouissaient les unes après les autres. Son père s'était trompé. La mascarade était terminée, les musiciens avaient disparu, et les projets que le meunier croyait avoir pressentis s'étaient éteints avec les derniers sons du charivari de la fanfare.

D'ailleurs, le bonhomme Trigon conspirait si peu qu'il s'était levé dès l'aube pour retourner à ses vignes !

Tout était donc pour le mieux.

Pourtant le jeune homme eut bien voulu dire bonjour au père de Louise avant de retourner chez lui.

Comme il partait, le vigneron ouvrait la porte. Il ne venait point des champs ; il arrivait de chez le menuisier qui devait fabriquer la bibliothèque promise au cercle.

(*A suivre*) FÉLIX STEYNE